BUDGET

AGISSONS AVEC EMPRESSEMENT AGISSONS ENSEMBLE



Budget 2019-2020

Publié par :

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor Province du Nouveau-Brunswick Case postale 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

Site Web: www.gnb.ca/finances

le mardi 19 mars 2019

Couverture :

Services Nouveau-Brunswick (SNB 12224)

Traduction:

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Services Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1888-5

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Situation économique et financière	7
Amélioration de l'efficacité du gouvernement	8
Développement d'une économie durable	10
Mise en place d'un système de soins de santé durable	12
Système d'éducation durable	14
Prestation de services sociaux durables	16
Plan pluriannuel	17
Conclusion	18
Annexe : Résumé budgétaire	19

Introduction

Monsieur le président, au moment où je prends la parole, une énorme responsabilité repose sur mes épaules, car notre gouvernement présente aujourd'hui un plan pour répondre à une situation urgente. Ce plan a pour objet de rendre les services gouvernementaux abordables. Nous devons avoir les moyens de les financer maintenant et de manière soutenue dans l'avenir.

Notre province est clairement à la croisée des chemins.

Nous devons tous faire des choix, et il nous faut travailler ensemble et prendre des décisions judicieuses. Nous devons cesser de retarder la prise de décisions, car cela est irresponsable et compromet l'avenir de notre province.

Au cours des quatre dernières années, l'augmentation des taxes et des impôts a coûté 1 milliard de dollars à vos voisins, aux membres de votre famille, à vos amis et à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, rien ne saurait expliquer pourquoi le budget n'a pas pu être équilibré plus tôt. Il s'ensuit que la dette nette du Nouveau-Brunswick s'est alourdie de près de 1 milliard de dollars au cours des quatre dernières années.

À l'heure actuelle, notre dette coûte presque 700 millions par année en intérêts. Nous espérons que tous les parlementaires conviendront que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il serait simplement irresponsable de notre part de ne pas changer de cap, et le changement s'amorce aujourd'hui, Monsieur le président.

Nous ne pouvons pas continuer à dépenser au-delà de nos moyens ni à alourdir le fardeau fiscal qui pèse sur les gens vaillants du Nouveau-Brunswick. Ils méritent mieux.

Le budget que je présente aujourd'hui marque un nouveau départ pour notre province.

Nous repartons aujourd'hui à zéro afin de rebâtir la confiance.

Monsieur le président, nous devons dire oui à la gouvernance responsable, et les gens du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir dormir l'esprit tranquille sans se soucier de la capacité de leur gouvernement à fournir les services essentiels auxquels ils sont en droit de s'attendre.

La stabilité à long terme est importante.

Monsieur le président, pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, les coûts liés au secteur public ont augmenté considérablement. Nous sommes tous heureux, en tant qu'employés, de bénéficier de nouveaux congés, mais quelqu'un doit les payer. Au cours de la dernière année, Travail sécuritaire NB a imposé au milieu des affaires une hausse

des taux prohibitive, et le gouvernement du Canada impose maintenant un autre coût exorbitant, soit la taxe sur le carbone. Combien de coûts imposés par le gouvernement notre milieu des affaires peut-il supporter? Le coût de fonctionnement du secteur public est, à tous les niveaux, nettement trop élevé, et la situation freine notre activité économique. Il faut y mettre fin.

Votre gouvernement met de l'avant un plan qui vise à vous garantir, ainsi qu'à vos enfants et petits-enfants, un avenir assuré.

Les choix responsables sont l'essence d'une bonne gouvernance. Notre premier budget marque un tournant. Seulement trois mois après avoir formé le gouvernement, nous avons choisi d'équilibrer le budget, car nous devons agir avec empressement.

Les gens de la province ploient sous le fardeau de notre dette et de notre charge fiscale. Elles nuisent à notre économie et font obstacle aux efforts que déploient les familles pour améliorer leur situation. Nos services essentiels, à savoir les services de santé, l'éducation et les programmes sociaux, sont dans une situation précaire. En tant que province, nous n'arrivons pas à fournir ces services de base.

En fait, nous connaissions l'échec, mais, aujourd'hui, un pas considérable vers l'assainissement de nos finances est franchi.

Monsieur le président, peu importe de quel côté de la Chambre nous siégeons, le fait est que nous sommes tous concernés. Notre meilleur espoir de redresser la situation de la province repose sur l'effort collectif.

La tradition veut qu'un budget, une fois déposé, soit appuyé ou rejeté par les parlementaires, selon l'emplacement du siège qu'ils occupent à la Chambre. Je demande à tous les parlementaires d'envisager une toute autre perspective, car l'heure de passer à l'action a sonné, et nous devons agir ensemble.

J'invite tous les parlementaires, le personnel des services publics et, bien entendu, toute la population du Nouveau-Brunswick à voir ce budget comme le point de départ et non d'arrivée.

Nous avons besoin de votre aide.

En traçant ensemble une nouvelle ligne d'action, nous pouvons remettre notre province sur la bonne voie.

D'ici à la fin du prochain exercice financier, la dette nette du Nouveau-Brunswick, qui se chiffre actuellement à 14,1 milliards de dollars, aura diminué.

Une telle diminution n'a pas été opérée depuis 13 ans. Cela montrera au Canada tout entier que le Nouveau-Brunswick redresse sa situation financière, et nous pourrons garder la tête haute.

Grâce à l'assainissement de nos finances, nous montrerons au reste du monde que le Nouveau-Brunswick a pris la situation en main et qu'il s'agit d'un bon endroit où investir, élever une famille, travailler et prendre sa retraite. Le budget présenté aujourd'hui vise à protéger notre capacité de fournir les services essentiels aux générations futures.

Tout ménage ou toute entreprise sait que la tâche de maintenir un équilibre financier durable ne s'accomplit pas en une année. Pour y arriver, il faut faire preuve de diligence soutenue, prendre des décisions judicieuses et, oui, parfois faire des choix difficiles. Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent cela.

Le budget ne reflète pas toutes les promesses électorales. L'objectif, aujourd'hui, est d'exercer une gestion responsable afin d'assurer un avenir viable. Voilà notre principe directeur. Aujourd'hui, une invitation à la collaboration entre les partis est aussi lancée afin de renforcer notre province.

Situation économique et financière

Monsieur le président, je vais maintenant traiter des perspectives économiques et financières.

L'an dernier, à la même période, le gouvernement précédent avait prévu un déficit de 188,7 millions de dollars. Comme il est indiqué dans notre rapport du troisième trimestre, nous prévoyons un modeste excédent de 4,5 millions pour 2018–2019, ce qui fait notre fierté. Vous comprendrez, bien entendu, que nous sommes très fiers du résultat obtenu. Il découle d'une gestion responsable, car nous avons sciemment décidé de ne pas augmenter le volume des dépenses pour l'exercice en cours.

Nous avons accueilli favorablement l'enregistrement d'une croissance des recettes supérieure aux prévisions, recettes que nous n'avons pas dépensées.

Nous continuerons à viser des excédents à long terme et à réduire notre dette nette. N'oublions pas, cependant, que la tâche reste inachevée et que nous devrons continuer de travailler avec ardeur pour réduire notre dette et la ramener à un niveau acceptable.

Si aucune action n'est menée à l'égard de notre démographie, elle fera obstacle au potentiel de croissance de l'économie et des recettes et fera augmenter la demande de services tels que les soins de santé.

Nous ne pouvons pas compter sur de nouvelles hausses fiscales. Notre fardeau fiscal est déjà trop lourd. Nous nous engageons à multiplier les efforts pour réduire progressivement la charge fiscale des gens du Nouveau-Brunswick afin de favoriser la croissance économique.

Les prévisionnistes ont abaissé leurs prévisions de croissance nationale et internationale pour 2019, et le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception. À l'heure actuelle, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor prévoit que l'économie du Nouveau-Brunswick progressera de 0,6 %.

L'incertitude qui persiste au chapitre des échanges commerciaux, la croissance au ralenti chez nos principaux partenaires commerciaux à l'échelle internationale et nationale et la faiblesse temporaire du secteur manufacturier sont autant de facteurs qui contribuent au ralentissement de la croissance en 2019. D'autres détails sur les perspectives de croissance économique du Nouveau-Brunswick sont fournis dans le document intitulé *Perspectives économiques*, 2019–2020.

Malgré notre capacité limitée à influer sur les facteurs économiques et démographiques qui permettent de soutenir la croissance des recettes, nous gérons nos dépenses de manière responsable. Selon les prévisions, la croissance des recettes atteindra 1,5 % en 2019–2020. Notre budget reflète une gestion financière rigoureuse en limitant la croissance des dépenses à seulement 1,3 %.

Monsieur le président, notre budget conduira à un excédent de 23,1 millions de dollars pour la première année de notre mandat.

Monsieur le président, il est important de souligner que nos décisions entraîneront une réduction de 49,2 millions de la dette nette du Nouveau-Brunswick. La dernière fois que les gens du Nouveau-Brunswick ont constaté une réduction de la dette nette était en 2006–2007.

Une telle diminution marquera un tournant pour notre province qui ne peut être effectué que si nous agissons avec empressement et de façon concertée. Il nous faut agir ensemble.

Nous devons amorcer ce tournant.

Amélioration de l'efficacité du gouvernement

Monsieur le président, je suis ministre des Finances et du Conseil du Trésor depuis peu, mais j'admire déjà le dévouement et le professionnalisme dont les membres des services publics font preuve chaque jour. Lorsque le gouvernement leur demande de proposer des solutions aux défis qui se posent à nous, ils sont toujours à la hauteur.

Le budget d'aujourd'hui se veut un autre exemple des solutions que les membres des services publics ont apportées pour rééquilibrer nos finances publiques. La tâche n'a pas été facile. Je remercie de leur soutien mes collègues du Cabinet, leurs sous-ministres et leur équipe. Les ministères sont ceux qui connaissent le mieux leurs activités et qui savent où les changements doivent être réalisés.

Monsieur le président, je tiens à dire aux syndicats qui s'apprêtent à entamer une nouvelle ronde de négociations collectives que notre gouvernement veut travailler avec eux.

En fixant un niveau de rémunération équitable et convenable, nous tenons compte de l'augmentation du coût de la vie. Nous voulons collaborer avec les syndicats pour améliorer les services, adopter d'autres méthodes de travail et réaliser des gains d'efficience qui permettront de financer des hausses salariales bien méritées.

Nous sommes aux prises avec une grave pénurie de main-d'oeuvre dans la province, et près de 25 % de la population active est âgée de 55 ans ou plus ; il s'agit de personnes qui partent à la retraite ou s'apprêtent à le faire. Nous avons besoin de travailleurs et de travailleuses. Notre prospérité économique repose sur notre capacité à les recruter.

Visons l'amélioration ensemble.

Je présente aujourd'hui un nouveau programme auquel participeront les parlementaires. Ceux-ci sont à l'Assemblée législative pour représenter leur collectivité et ils comprennent bien ce qui compte dans leur circonscription. Le budget prévoit des fonds qui seront administrés par les parlementaires individuellement afin d'appuyer les projets qui sont d'une importance primordiale pour les collectivités qu'ils représentent.

Depuis trop longtemps, le bureau de la vérificatrice générale est sous-financé. Il est mis fin aujourd'hui à cette situation.

J'ai le plaisir d'annoncer que le budget du bureau de la vérificatrice générale augmentera de 1,0 million de dollars pour 2019–2020. En augmentant le financement de ce bureau, notre gouvernement fournit à la vérificatrice générale les ressources dont elle a besoin pour protéger les intérêts des contribuables et exiger du gouvernement qu'il rende des comptes.

Nous croyons que nous devons en faire davantage pour assurer une pleine transparence financière. Aujourd'hui, j'ai aussi le plaisir d'annoncer que nous présenterons un degré additionnel d'information financière, en commençant par notre premier rapport trimestriel. Les gens du Nouveau-Brunswick connaîtront non seulement les résultats de fin d'exercice prévus, mais aussi les résultats trimestriels réels. Voilà qui n'a jamais été fait, et la mesure témoigne de notre engagement envers les gens du Nouveau-Brunswick d'assurer une gestion financière responsable.

Accroître la reddition de comptes, améliorer les services, réaliser des gains d'efficience et optimiser les ressources financières pour les gens du Nouveau-Brunswick comportent un certain nombre d'étapes importantes.

Le greffier du Conseil exécutif s'est vu confier d'autres responsabilités en tant que chef des opérations, ce qui représente un changement notable apporté pour améliorer la reddition de comptes. Il est dorénavant chargé de s'assurer que la fonction publique offre des programmes et services de haute qualité en utilisant des indicateurs précis et des évaluations fondées sur des données probantes.

Une autre décision importante qu'a prise notre gouvernement est celle de fusionner le ministère des Finances et le Conseil du Trésor en une seule entité. Cette dernière assumera les responsabilités relatives à l'Unité des services à la clientèle des ressources humaines, laquelle relevait de Services Nouveau-Brunswick. Ainsi, les mandats seront harmonisés et les activités regroupées au sein d'un même ministère, de sorte que le gouvernement sera bien placé pour donner suite à ses priorités stratégiques et exercer ses responsabilités financières. La mesure nous permet de mieux comprendre l'ensemble des défis qui se posent à la province, que ce soit au chapitre de l'économie, des recettes, de la gestion financière, des ressources humaines, des technologies de l'information ou des possibilités d'optimisation des ressources financières.

Développement d'une économie durable

Monsieur le président, en 2008, le Nouveau-Brunswick était à l'aube d'une importante expansion stimulée par le secteur privé, car une série de projets d'envergure étaient sur le point de libérer le potentiel économique du Nouveau-Brunswick. À l'époque, le secteur privé devançait nettement le secteur public au chapitre des investissements. Malheureusement, les projets en question, qui présentaient d'immenses possibilités, n'ont pas vu le jour.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir à l'automne dernier, les investissements publics et les investissements privés étaient presque équivalents. Même si les dépenses qu'engage le secteur public dans l'infrastructure peuvent servir d'important catalyseur durant un repli économique, on ne saurait maintenir indéfiniment un niveau élevé de dépenses. Notre gouvernement l'a compris et a agi avec empressement pour réduire nos dépenses en capital afin de les rationaliser.

En clair, pour qu'une économie soit vigoureuse et croissante, il faut un secteur privé fort, dynamique et en expansion. Les décisions qui font entrave à notre devoir de gérer de manière responsable les finances de notre province peuvent donner une impulsion à court terme mais coûter cher à long terme. Le gouvernement précédent a adopté une telle approche. Nous avons une vision différente. Nous sommes déterminés à établir les assises d'une croissance durable à long terme.

À la faveur d'une discipline financière soutenue, nous sommes résolus à réduire le fardeau fiscal des gens du Nouveau-Brunswick lorsqu'il sera financièrement judicieux de le faire. Toutefois, au lieu de choisir une approche fragmentaire, nous examinerons le régime fiscal du Nouveau-Brunswick dans une optique plus globale en vue de créer un climat propice à la croissance au moyen de réductions fiscales.

Nous demeurons engagés à défendre l'intérêt supérieur des petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Citons en exemple notre réaction aux récents changements fiscaux du gouvernement fédéral relativement au revenu passif.

Le gouvernement fédéral a présenté une mesure qui, depuis le 1er janvier 2019, élimine progressivement l'accès au taux fédéral d'imposition du revenu des sociétés applicable aux petites entreprises en fonction du revenu de placement passif qu'elles génèrent. Étant donné que notre gouvernement a comme engagement d'aider les petites entreprises et de réduire la charge fiscale, cette mesure fédérale ne trouvera pas son pendant au Nouveau-Brunswick. Le maintien des règles en vigueur portant sur les limites applicables aux petites entreprises de la province évitera à celles qui sont touchées par les changements fédéraux de subir une hausse du taux d'imposition du revenu des sociétés, qui, pour le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement, passerait de 2,5 % à 14 %.

Votre gouvernement s'emploie à assurer des augmentations prévisibles du salaire minimum qui favorisent les employeurs et les employés en augmentant le salaire minimum en fonction de l'Indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick. Ainsi, les employeurs et employés du Nouveau-Brunswick pourront mieux se préparer aux augmentations.

Monsieur le président, le salaire minimum augmentera de 25 ¢ pour passer à 11,50 \$ l'heure le 1^{er} avril 2019.

Notre gouvernement tient à favoriser les affaires. Le budget présenté aujourd'hui comprend un cadre réglementaire révisé pour les programmes d'aide financière remboursable dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

En outre, nous éliminerons en avril la plaque d'immatriculation avant.

Étant donné la contribution importante que les pompiers volontaires apportent à la sécurité publique, nous abolirons aussi les droits qu'ils paient pour obtenir une plaque d'immatriculation spéciale.

Nous accordons de la valeur à nos ponts couverts et à notre réseau de traversiers. Reconnaissant qu'ils occupent, chez nous, une place importante sur le plan culturel et que ce sont des atouts touristiques qui contribuent à l'économie, nous évaluerons l'état de nos ponts couverts et de nos traversiers afin de les protéger et de les entretenir pour le plus grand bien des futures générations du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous avons toujours dit que nous ne tenions pas à bâtir des structures dont nous n'avions pas besoin.

Comme nous l'avons mentionné dans notre discours sur le budget de capital en décembre dernier, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a commencé la mise en oeuvre d'un programme à long terme axé sur la gestion des actifs qui nous permettra d'améliorer la planification et la prévisibilité en tenant compte des besoins et non pas des visées politiques, qui ont trop souvent nui à notre province sur le plan financier.

Dans le cadre du budget de capital, nous avons aussi annoncé un examen de l'élargissement à quatre voies de la route 11. Depuis, nous avons réalisé cet examen, et j'ai le plaisir de dire que nous demanderons au gouvernement du Canada d'autoriser la modification de l'envergure du projet afin que la construction des ponts et autres ouvrages actuellement prévus ne soit plus exigée. Il sera ainsi possible de terminer à prix abordable l'élargissement à quatre voies de la route jusqu'à Bouctouche.

Nous tenons d'ailleurs à dire clairement que nous demanderons que soit apportée une autre modification à l'envergure des travaux afin de continuer à améliorer la route 11 jusqu'à Miramichi.

Même si le gouvernement actuel ne tient pas à bâtir d'infrastructures inutiles, nous reconnaissons l'importance de nous doter, à un prix abordable, des infrastructures qu'il nous faut.

Mise en place d'un système de soins de santé durable

Monsieur le président, des failles apparaissent dans notre système de soins de santé et, si rien n'est fait pour les corriger, le système s'effondrera. Nous avons vu les gros titres sur la fermeture temporaire d'unités dans des hôpitaux entraînée par la pénurie de personnel et sur les problèmes entourant l'accessibilité et la disponibilité de nos services d'ambulance.

Le maintien du statu quo n'est pas la solution. Les pressions nous obligent à changer radicalement notre façon de faire afin de répondre aux besoins actuels et futurs des gens du Nouveau-Brunswick en matière de soins de santé. Simplement consacrer au système de soins de santé une plus grande part du budget provincial n'est pas faisable. Dépenser de l'argent que nous n'avons pas n'apportera pas de solutions aux défis que nous devons relever pour fournir à la population du Nouveau-Brunswick des soins de santé efficaces et de qualité.

Le défi démographique que le Nouveau-Brunswick devra relever au cours des 15 prochaines années exercera des pressions insoutenables sur notre système de soins de santé. À notre avis, la seule solution raisonnable est de conclure avec le gouvernement du Canada un accord ponctuel en matière de soins de santé qui prévoit un financement pondéré selon les données démographiques. Grâce à un tel accord, le Nouveau-Brunswick pourrait traverser l'incontournable crise financière que provoque notre situation démographique.

Nous continuerons de chercher activement des façons d'améliorer la prestation des services dans notre système de soins de santé, mais l'ampleur des économies que nous pourrions réaliser n'atténuera pas suffisamment les pressions financières qui nous attendent.

La mise en place d'un système de soins de santé moderne et efficace nécessitera de l'innovation, de la planification et des améliorations continues. En procédant ainsi, nous pourrons faciliter l'accès aux soins de santé, dispenser les soins appropriés au bon moment, assurer un meilleur accès aux fournisseurs de soins de santé primaires et dispenser plus de soins à même la collectivité. Toutefois, nous devons travailler ensemble. L'amélioration du système de soins de santé sera tributaire d'une collaboration soutenue avec les régies régionales de la santé, les professionnels de la santé et d'autres partenaires du domaine.

Le budget présenté aujourd'hui comporte des initiatives qui favorisent l'amélioration des résultats cliniques et qui tiennent aussi compte de notre objectif d'atteindre un équilibre budgétaire durable.

L'amélioration de l'accès aux soins de santé figure parmi les aspects à privilégier. Toutefois, nous devons tenir compte des défis qui se posent à nous au chapitre des ressources humaines, lesquels sont particulièrement présents et importants chez notre effectif infirmier.

Notre gouvernement investira donc 2,4 millions de dollars en 2019–2020 afin de mettre en oeuvre sa stratégie axée sur les ressources humaines en soins infirmiers, laquelle a été élaborée de concert avec les régies régionales de la santé, des associations professionnelles, des partenaires du secteur postsecondaire et des syndicats.

La stratégie vise notamment à créer de nouveaux postes à temps plein, à recruter plus d'infirmières formées à l'étranger, à renforcer les programmes de formation et à instaurer des mesures de maintien de notre effectif actuel.

Trop de gens du Nouveau-Brunswick n'ont toujours pas accès en temps opportun à un médecin de famille ou à une infirmière praticienne. En raison de ce manque d'accès, des gens partout dans la province doivent se rendre à l'urgence ou dans une clinique sans rendez-vous ; toutefois, il n'y est pas offert le genre de soins proactifs dont ces gens et leur famille ont besoin. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement recrutera des infirmières praticiennes afin de faciliter l'accès aux soins primaires. Nous lancerons un projet pilote qui créera une clinique de soins primaires principalement dotée d'infirmières praticiennes. Une fois qu'elle sera complètement opérationnelle, cette nouvelle clinique pourra servir jusqu'à 6 000 patients. Si l'initiative s'avère une réussite, notre gouvernement s'engagera à ouvrir d'autres centres du genre.

De telles initiatives faciliteront l'accès aux soins de santé primaires et amélioreront les services fournis aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes toutefois conscients qu'il est possible d'en faire davantage.

Même si les régies régionales de la santé ont augmenté le nombre de chirurgies pratiquées au cours des dernières années afin de réduire les temps d'attentes qui

augmentaient, nous n'arrivons pas à répondre à la demande liée à notre population vieillissante. Nous devons faire mieux.

Nous travaillerons avec nos partenaires du domaine de la santé pour réduire les temps d'attente en cernant les améliorations à apporter au processus et en les réalisant. Pour répondre à l'un des besoins les plus pressants, nous centrerons d'abord les efforts sur les arthroplasties de la hanche et du genou.

Nous ne pouvons pas rester inactifs alors que notre système de santé s'écroule sous nos yeux. Il est grand temps d'agir, sinon nous serons pris au dépourvu et devrons gérer les crises qui surviendront de plus en plus souvent dans la province.

En intervenant maintenant, nous pouvons mettre en place pour la population de notre province un système de soins de santé dont nous aurons rehaussé la sécurité, la fiabilité, l'efficacité et la viabilité.

Je tiens à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que nos fournisseurs de soins de santé continueront d'être affectés dans les régions où les besoins sont les plus grands, y compris les régions rurales.

Comme toujours, les décisions que nous prendrons pour mettre en place un système de soins de santé durable s'appuieront sur la mesure de nos résultats, les rapports sur les progrès, le perfectionnement des mesures efficaces et la modification des mesures inefficaces.

Système d'éducation durable

Monsieur le président, nos enfants méritent de recevoir la meilleure éducation que nous puissions leur offrir. Fournir à nos enfants une éducation de premier ordre confère aussi l'avantage de créer une main-d'oeuvre de calibre mondial qui contribue à stimuler la croissance économique. Or, il faut du temps pour obtenir des résultats.

Nous ferons fond sur les réalisations du gouvernement précédent en donnant suite aux plans d'éducation de 10 ans qui ont été mis en application. De plus, nous apporterons les modifications nécessaires, sans toucher à ce qui fonctionne bien.

Cela dit, j'ai le plaisir de confirmer que nous maintiendrons les normes élevées fixées au sein de notre réseau de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés. Ces centres visent à améliorer l'accès, pour les parents, à des services de garderie plus abordables et de haute qualité. Les parents dont les enfants fréquentent, au Nouveau-Brunswick, un Centre de la petite enfance désigné ou une garderie éducative en milieu familial désignée pourraient avoir droit à des subventions bonifiées pour les frais de garde.

Notre gouvernement comprend l'importance que revêt une expérience de haute qualité et inclusive en garderie éducative en tant que fondement bénéfique au développement des capacités de nos enfants, qui amorcent leur trajet continu d'apprentissage. Étant donné que des enfants pourraient, au départ, nécessiter un soutien additionnel, le budget pour 2019–2020 prévoit une somme additionnelle de 1 million de dollars qui sera affectée à la hausse salariale des éducateurs et éducatrices de la petite enfance ayant reçu une formation.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, nos décisions seront prises en fonction des données. Nous poursuivrons les initiatives qui produisent des résultats mesurables. Par ailleurs, celles qui ne donnent pas les résultats escomptés feront l'objet d'un examen visant à cerner les pratiques exemplaires qui pourraient être appliquées au Nouveau-Brunswick et mener à de meilleurs résultats pour nos enfants en matière d'éducation.

Nous écouterons les parents, travaillerons en étroite collaboration avec les éducateurs, rendrons la prise de décisions apolitique et en arriverons à des solutions qui sont efficaces pour nos enfants. Nous le ferons, d'une part, en tenant compte de nos réalités financières et, d'autre part, en habilitant le personnel enseignant à prendre les décisions nécessaires pour répondre aux besoins qu'il perçoit dans les classes.

Aux fins d'habilitation du personnel enseignant, nous créerons une commission sur la réduction des formalités administratives qui aura pour mandat de cerner, puis d'éliminer, la réglementation qui distrait les enseignants de leur travail en salle de classe. De plus, nous examinerons le modèle de présentation des bulletins pour que ceux-ci conviennent aux enseignants, aux élèves et aux parents.

Monsieur le président, j'ai le plaisir aujourd'hui de vous faire part de deux nouvelles initiatives en matière d'éducation postsecondaire.

Premièrement, beaucoup de nos jeunes, sachant qu'il est essentiel de ne jamais cesser d'accroître leurs connaissances, poursuivent des études postsecondaires souvent très coûteuses. À la suite d'un examen, qui en est aux étapes finales, nous relancerons un programme de bourses pour les étudiants qui fréquentent au Nouveau-Brunswick un établissement universitaire ou collégial public ou privé.

L'aide financière sera maintenant versée à nos étudiants quel que soit leur parcours d'études.

Deuxièmement, notre gouvernement présentera une mesure législative en vue de rétablir, au Nouveau-Brunswick, le crédit d'impôt pour les frais de scolarité. Les gens pourront bénéficier de ce crédit d'impôt lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus en 2020. Le gouvernement précédent avait annulé ce crédit d'impôt.

Monsieur le président, investir dans l'éducation, c'est investir dans la population. Les mesures prises aujourd'hui sont un gage de la valeur de cet investissement, car les étudiants qui poursuivent des études à temps partiel ou à temps plein dans un établissement d'enseignement public ou privé y seront admissibles. Le crédit en question viendra s'ajouter aux autres programmes d'aide aux étudiants et d'appui à la main-d'oeuvre qui sont déjà instaurés.

Pour que le système d'éducation postsecondaire demeure solide, nous continuerons de respecter les protocoles d'entente déjà établis en maintenant l'augmentation de 1 % relative à la subvention de fonctionnement versée aux universités à dotation publique. Cela permettra d'assurer aux étudiants une stabilité en matière de frais de scolarité et d'améliorer la transparence et la reddition de comptes, car des représentants des universités sont maintenant tenus de comparaître devant un comité parlementaire.

Prestation de services sociaux durables

Monsieur le président, notre gouvernement est conscient de l'importance des soins et de la protection de nos personnes les plus vulnérables. Nous devons aussi nous assurer de toujours être en mesure d'aider les gens quand ils ont le plus besoin de soutien.

Les employeurs signalent de plus en plus souvent qu'ils sont aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre. En même temps, certains bénéficiaires de l'aide sociale pourraient être disposés et aptes à travailler. Le défi pour nous est de trouver des façons de jumeler, dans la mesure du possible, les employeurs avec des employés éventuels. Il faudra peut-être cerner les éléments du système d'aide sociale qui pourraient faire l'objet d'une réforme en vue d'aider les gens à réintégrer le marché du travail.

Il faut protéger nos enfants. Nous savons que le système a parfois manqué à son devoir de bien protéger nos enfants. Plusieurs recommandations ont été faites récemment afin d'améliorer la protection de l'enfance. Le budget d'aujourd'hui prévoit un financement pour entamer la mise en oeuvre d'importantes recommandations formulées par le défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi que dans le rapport Savoury.

Notre gouvernement aidera les personnes qui ont besoin de soutien, qu'il s'agisse d'une personne âgée qui reçoit des services de soutien à domicile ou d'un enfant que nous avons pris en charge. Nous savons qu'il est toujours difficile d'attirer et de maintenir en poste les effectifs nécessaires pour assurer ces services importants. Notre gouvernement est conscient de la compassion et du dévouement dont font preuve au quotidien les travailleurs en question, et nous continuerons à travailler afin d'augmenter les salaires, tout en assainissant les finances de la province.

Pour assurer un soutien continu aux personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de dire que nous choisissons d'investir 16,1 millions de dollars au titre du budget pour 2019-2020 afin d'augmenter les salaires du personnel des services de soutien à domicile et des foyers de soins.

Grâce au Projet pilote sur les aînés en santé, notre gouvernement continuera d'appuyer la recherche en cours qui permettra de cerner des initiatives pour aider les personnes âgées à vivre en toute sécurité et de façon autonome pendant plus longtemps.

De plus, le budget d'aujourd'hui porte de 135 \$ à 142,50 \$ le taux quotidien pour les lits réservés aux personnes atteintes de troubles de la mémoire dans notre province. Les établissements qui offrent le service en question aux personnes âgées atteintes de démence rassurent les familles, car elles savent que des membres du personnel attentionnés s'occupent de leurs proches dans un milieu sûr et sécuritaire. À notre avis, il faut absolument continuer à appuyer de telles activités fort nécessaires.

Plan pluriannuel

Monsieur le président, gérer nos finances de façon responsable, vivre selon nos moyens et assurer aux gens du Nouveau-Brunswick la prestation de services qui témoignent de l'optimisation des ressources : voilà ce qui inspire le budget présenté aujourd'hui.

En maintenant la discipline financière par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses, nous commencerons à alléger le fardeau de l'endettement qui pèse sur notre province. La réduction effective de la dette nous permettra aussi d'envisager de futures réductions d'impôts et de taxes ainsi que l'amélioration des services fournis aux gens du Nouveau-Brunswick.

Outre les mesures que nous avons prises au titre du budget 2019–2020, notre plan pluriannuel témoigne clairement d'une ferme volonté de maintenir la discipline financière. Nos hypothèses relatives à la croissance des recettes sont raisonnables et prudentes et elles reflètent nos réalités économiques actuelles. Si la croissance de l'économie et des recettes dépasse les attentes, nous aurons la possibilité de réduire davantage la dette nette.

Même si de nombreux défis se profilent à l'horizon, il est possible de trouver des solutions novatrices, efficientes et rentables pour faire croître l'économie. Le plan pluriannuel présenté aujourd'hui tient compte de ces défis, s'y attaque de front et transmet aux agences de notation et au milieu des finances et des affaires un message clair : le Nouveau-Brunswick tient réellement à assainir ses finances.

Grâce aux mesures que nous prenons aujourd'hui, nous ouvrons la voie vers un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick, soit un avenir où il sera possible d'obtenir des résultats clairs et mesurables et de réaliser des investissements fructueux, ce qui favorisera l'optimisation des ressources et la réduction des impôts et des taxes.

Plan pluriannuel (millions de dollars)

	Budget <u>2019–2020</u>	Plan <u>2020–2021</u>	Plan <u>2021–2022</u>	Plan <u>2022–2023</u>
Recettes	9 846	9 999	10 181	10 332
Charges	9 823	9 966	10 118	10 261
Excédent (déficit)	23	33	63	71

Conclusion

En conclusion, Monsieur le président, pendant bien trop longtemps, les gouvernements successifs ont progressivement élargi la gamme de services offerts au public sans pleinement tenir compte des répercussions à long terme sur les finances de la province. Nous n'avons pas agi ainsi.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont vu de nouveaux gouvernements revenir sur de nombreuses décisions prises par leurs prédécesseurs. Nous n'avons pas agi ainsi.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont vu des gouvernements concrétiser, en dépit des réalités financières, des promesses faites pendant les campagnes électorales. Nous n'avons pas agi ainsi.

Au contraire, nous assurons la stabilité.

Nous protégeons nos services essentiels.

Nous définissons les priorités.

Aujourd'hui, nous jetons les bases d'un avenir viable. C'est un début.

Aujourd'hui, nous invitons les parlementaires et les gens du Nouveau-Brunswick à se joindre à nous pour remettre la province sur la bonne voie et assurons à la population que nous aurons la capacité financière de répondre à ses besoins.

Grâce à notre plan, Monsieur le président, les services gouvernementaux seront abordables et durables.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT Milliers

\$

-	Exercice se terminant le 31 mars			
	2019 Prévisions	2019 Révisées	2020 Prévisions	
Recettes Compte ordinaire Compte de capital Compte à but spécial Organismes de services spéciaux (nettes) Gains du fonds d'amortissement Recettes totales	8 946 303 48 264 117 289 124 198	9 254 128 29 255 113 901 112 865 194 200 9 704 349	9 452 968 22 545 74 693 90 002 205 490 9 845 698	
	VV .			
Charges Compte ordinaire Compte de capital	8 773 358 153 502	8 823 395 175 155	9 011 125 129 788	
Compte à but spécial	86 099	105 678	80 878	
Organismes de services spéciaux (nettes)	117 635	111 804	96 241	
Amortissement des immobilisations corporelles	485 398	483 780	504 525	
Charges totales	9 615 992	9 699 812	9 822 557	
Excédent (Déficit)	(188 738)	4 537	23 142	

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE Milliers

\$

·	Exercice se terminant le 31 mars			
	2019 Prévisions	2019 Révisées	2020 Prévisions	
Dette nette - Début de l'exercice	(14 099 847)	(13 926 249)	(14 104 782)	
Changements durant l'exercice				
Excédent (Déficit)	(188 738)	4 537	23 142	
Investissement dans les immobilisations corporelles	(668 993)	(666 850)	(478 459)	
Amortissement des immobilisations corporelles	485 398	483 780	504 525	
(Augmentation) Diminution de la dette nette	(372 333)	(178 533)	49 208	
Dette nette - Fin de l'exercice	(14 472 180)	(14 104 782)	(14 055 575)	

RECETTES TOTALES 2019-2020 Milliers \$

<u>MINISTÈRE</u>	COMPTE ORDINAIRE	COMPTE DE CAPITAL	COMPTE À BUT <u>SPÉCIAL</u>	ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX	TOTAL
Agriculture, Aquaculture et Pêches	10 338	-	-	-	10 338
Assemblée législative	495	-	-	-	495
Autres organismes	622 622	-	-	-	622 622
Développement de l'énergie et des					
ressources	80 442	40	3 347	-	83 829
Développement social	89 423	50	1 138	-	90 611
Éducation et Développement de la					
petite enfance	33 157	-	45 325	-	78 482
Éducation postsecondaire, Formation et					
Travail	174 377	-	2 900	5 902	183 179
Environnement et Gouvernements locaux	3 803	-	8 430	-	12 233
Finances et Conseil du Trésor	8 138 435	-	1 166	-	8 139 601
Justice et Cabinet du procureur					
général	6 743	-	649	-	7 392
Opportunités Nouveau-Brunswick	10 390	-	-	400	10 790
Santé	68 193	-	1 500	-	69 693
Sécurité publique	218 818	-	9 314	-	228 132
Société de développement régional	-	-	-	93 534	93 534
Tourisme, Patrimoine et Culture	3 340	-	1 659	4 525	9 524
Transports et Infrastructure	7 511	22 455	665	85 900	116 531
Total partiel	9 468 087	22 545	76 093	190 261	9 756 986
Gains du fonds d'amortissement	-	-	-	-	205 490
Opérations intercomptes	(15 119)	-	(1 400)	(100 259)	(116 778)
			, ,		, ,
RECETTES TOTALES	9 452 968	22 545	74 693	90 002	9 845 698

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE Milliers

\$

-	Exercice se terminant le 31 mars			
	2019 Prévisions	2019 Révisées	2020 Prévisions	
Taxes et impôts				
Impôt sur le revenu des particuliers	1 682 000	1 783 000	1 773 000	
Impôt sur le revenu des sociétés	311 800	442 700	381 000	
Taxe sur les minéraux métalliques	1 900	1 900	1 900	
Impôt foncier provincial	514 750	522 000	538 000	
Taxe de vente harmonisée	1 492 500	1 466 200	1 539 100	
Taxe sur l'essence et les carburants	248 600	246 600	282 000	
Taxe sur le tabac	156 000	144 000	141 000	
Taxe sur le pari mutuel	500	500	500	
Taxe sur les primes d'assurance	57 600	59 600	60 200	
Taxe sur le transfert de biens réels	25 000	28 000	28 000	
Taxe sur le capital des corporations financières	27 000	25 000	25 000	
Droit sur le cannabis	6 000	3 600	8 250	
Pénalités et intérêts	13 000	14 000	13 000	
Total partiel - taxes et impôts	4 536 650	4 737 100	4 790 950	
Total partiel - taxes et impots	4 330 030	4737 100	4 7 30 330	
Produits de placements	264 235	223 289	245 651	
Licences et permis	158 479	163 957	163 937	
Vente de biens et services	448 125	476 690	457 865	
Redevances	69 730	75 930	69 730	
Recettes des organismes	160 900	162 100	164 000	
Amendes et peines	6 804	5 818	6 608	
Recettes diverses	91 578	114 849	84 630	
TOTAL - RECETTES DE PROVENANCE INTERNE	5 736 501	5 959 733	5 983 371	
Subventions inconditionnelles – Canada				
Paiements de péréquation	1 873 898	1 873 898	2 023 210	
Transfert canadien en matière de santé	791 900	813 669	832 746	
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	290 600	298 662	300 851	
Autres	1 866	1 866	1 866	
Total partiel - subventions inconditionnelles – Canada	2 958 264	2 988 095	3 158 673	
Subventions conditionnelles – Canada	266 466	321 086	326 043	
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA	3 224 730	3 309 181	3 484 716	
Total partiel	8 961 231	9 268 914	9 468 087	
Opérations intercomptes	(14 928)	(14 786)	(15 119)	
TOTAL - RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE	8 946 303	9 254 128	9 452 968	

CHARGES TOTALES 2019–2020 Milliers \$

<u>MINISTÈRE</u>	COMPTE ORDINAIRE	COMPTE DE CAPITAL	COMPTE À BUT SPÉCIAL	ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX	TOTAL
Agriculture, Aquaculture et Pêches	40 197	300	-	_	40 497
Assemblée législative	29 173	-	-	-	29 173
Autres organismes	403 477	-	-	-	403 477
Bureau du Conseil exécutif	13 232	-	-	-	13 232
Cabinet du premier ministre Développement de l'énergie et	1 492	-	-	-	1 492
des ressources	96 571	6 575	3 300	-	106 446
Développement social Éducation et Développement de la	1 235 155	12 000	4 000	-	1 251 155
petite enfanceÉducation postsecondaire,	1 294 706	1 599	44 485	-	1 340 790
Formation et Travail	636 056	2 000	2 900	5 862	646 818
Gouvernements locaux	152 621	1 000	8 430	-	162 051
Finances et Conseil du Trésor	35 925	-	1 166	-	37 091
Gouvernement général	857 705	-	-	-	857 705
Justice et Cabinet du procureur					
général	55 737	-	499	-	56 236
Opportunités Nouveau-Brunswick	40 033	-	-	400	40 433
Santé	2 803 439	23 000	1 500	-	2 827 939
Sécurité publique	227 455	-	11 118	-	238 573
Service de la dette publique	677 000	-	-	-	677 000
Société de développement régional	70 090	47 800	-	102 636	220 526
Tourisme, Patrimoine et Culture	53 731	12 945	1 680	4 302	72 658
Transports et Infrastructure	311 500	493 377	1 800	83 300	889 977
Dépenses totales	9 035 295	600 596	80 878	196 500	9 913 269
Investissement dans les immobilisations					
corporelles	(7 651)	(470 808)	-	-	(478 459)
Opérations intercomptes	(16 519)	-	-	(100 259)	(116 778)
Amortissement des immobilisations					
corporelles			-		504 525
CHARGES TOTALES	9 011 125	129 788	80 878	96 241	9 822 557